

Besoin d'un avis complémentaire sur une plaie complexe ? Sollicitez l'équipe Plaies'Mobiles !

Missions de l'équipe Plaies'Mobiles

- Avis à distance sur des plaies complexes et/ou chroniques
- Avis présentiel (visite/consultation) si jugé nécessaire par l'équipe Plaies'Mobiles
- Sans notion d'urgence en termes de temps
- Ne se substitue pas aux professionnels de santé du patient
- Disponible pour réévaluation à la demande
- Exemples : plaies d'ulcères chroniques

Pour qui ?

Pour tout patient porteur de plaie complexe et/ou chronique requérant une aide thérapeutique

Où ?

Dans les 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération

Qui peut faire appel ?

Un professionnel de santé :

- Un(e) IDEL
- Un médecin généraliste/traitant
- L'HAD Sud Alsace
- Un établissement social ou medico-social (médecin ou IDE coordinateur)

Si IDEL ou établissement : accord du MT indispensable

Une équipe pluridisciplinaire

- 7 IDEL formés (1er recours)
- 1 médecin généraliste (2d recours)
- 4 médecins spécialistes (3ème recours) :
médecin expert en plaies chroniques,
angiologue, HAD, chirurgien vasculaire

Comment faire pour solliciter un avis ?

1. Vous devez avant tout obtenir l'accord du patient et de son médecin traitant
2. Réalisez une demande sur  entr'Actes
3. Remplissez le formulaire et renvoyez-le par messagerie sécurisée à l'adresse **plaies.cptsma@grand-est.mssante.fr**

L'application entr'Actes est disponible sur :



Comment intervient l'équipe pluridisciplinaire ?

1. Acceptation de la demande entr'Actes sous 3 jours ouvrables
2. Intervention sous 7 jours ouvrables à compter de la réception du formulaire de demande d'avis
3. Transmission du compte-rendu sous 2 jours ouvrables

Contactez le groupe Plaies'Mobiles ?

Par téléphone au **09 53 92 22 39**, par mail à **contact@cpts-mulhouse-agglo.fr**.



Vous souhaitez en savoir plus sur entr'Actes ?

Rendez-vous sur le site de la CPTS Mulhouse Agglomération